

Débat sur l'école

Question 19 : « Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ? »

- Caudebec-en Caux, collège Victor Hugo, le samedi 6 décembre de 8h30 à 11h30.
- Animateur : M Farges, parent d'élève .
- Présents : 3 parents, 2 élus, 9 professeurs .

- Un premier regret est constaté devant le peu de parents présents.

- Au préalable, lecture est faite d'un texte écrit par les professeurs du Collège : « Un débat mascarade ».

De fausses questions pour un faux débat A chaque métier ses compétences !

Les membres du corps enseignant, en prise directe avec les élèves et les parents, sont confrontés au quotidien aux problèmes évoqués dans les 21 sujets proposés.

Si le système éducatif n'avait pas déjà mené une réflexion et n'avait pas trouvé des réponses et des adaptations sur les points évoqués, vos enfants ne seraient plus actuellement scolarisés dans un cadre qui leur garantit l'acquisition de connaissances ainsi que leur évolution en tant qu'individus.

Pensez-vous que les enseignants et les autres membres de l'Education Nationale aient attendu une consultation peu sérieuse et coûteuse pour faire face aux nécessités quotidiennes de l'enseignement ?

Par contre, il est évident que ce système scolaire risque de ne plus être apte à faire face à l'accentuation des problèmes liés à l'évolution de la société, si la seule réponse donnée est celle de la restriction budgétaire et des critères de rentabilité.

L'aspect gratuit et orienté de ces questions apparaît à travers l'évidence de certaines réponses, souvent déjà données par les enseignants et largement ignorées.

Par exemple :

- **aux questions concernant l'Ecole républicaine** (1, 2 et 3), la réponse est : le respect des valeurs de la République (égalité) et l'ouverture sur l'Europe.

- **aux questions portant sur le contenu pédagogique et le travail** (5 à 11), la réponse est dans les programmes et dans les pratiques de remédiation mises en place.

- **aux questions portant sur l'intégration des élèves et la discipline** (13,14, 15 et 17), la réponse est : le maintien du personnel encadrant (surveillants, emplois jeunes, infirmières...) au sein des établissements.

- **aux questions sur la place d'autres adultes dans le système éducatif** (12 et 16 pour les parents, 4 et 7 pour le monde du travail), la réponse est : l'accompagnement des élèves dans leur travail scolaire et pour leur insertion dans le monde professionnel (les stages), en arrêtant de fermer des filières professionnelles par mesures d'économie.

-aux questions concernant le fonctionnement des établissements (18, 19 et 20), la réponse est : le risque évident de disparité et par voie de conséquence d'inégalité lié à une prise en charge par les collectivités territoriales.

- aux questions sur le statut d'enseignant (21 et 22), la réponse est dans la formation, l'évaluation et la notation auxquelles chacun est soumis et redevable vis-à-vis de sa hiérarchie.

Laissons l'Ecole républicaine à la République et l'enseignement aux enseignants !

- Beaucoup de présents pensent que ce débat est inutile en évoquant les débats antérieurs n'ayant rien donné, ou les dates butoirs précipitées
- Un second texte écrit par les enseignants est ensuite lu : « De fausses questions pour un faux débat ». Les enseignants présents expliquant leur venue au débat dans un souci de dialogue, mais restant très sceptiques sur l'utilité dudit débat.
- M Farges présente en quelques mots le sujet à discuter

DEBAT SUR LE SUJET 19

1) AUTONOMIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS :

- Elle est aujourd'hui non réelle, quasiment nulle puisque l'enveloppe budgétaire allouée au collège est fixée en dehors de l'établissement. Le chef d'établissement n'en est pas le maître puisqu'il doit simplement gérer ce qu'on lui donne. Le CA non plus : il n'est pas vraiment un organisme de contrôle du budget mais plutôt une simple chambre d'enregistrement puisque n'ayant pas de pouvoirs de propositions ou décisions.
- Cette enveloppe est jugée mal faite car ne tient pas compte de la spécificité d'un établissement, de sa taille, des frais fixes : « une visite d'élèves dans un musée de Rouen pour le collège de Caudebec coûte plus cher que pour un collège rouennais puisqu'il faut y inclure les frais de transport ».
- Elle est aussi trop rigide car ne laisse place à aucune marge de manœuvre.
- Les dotations nécessitent des procédures trop lentes, arrivant longtemps après leur demande, et pouvant de ce fait être rapidement en inadéquation avec des besoins actualisés.
- Ces dotations sont aussi très inégales : les taxes d'apprentissage pourraient être plus équitablement réparties.

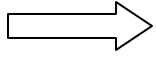
Doit-on pour autant augmenter l'autonomie financière au niveau des collectivités locales ?

- Cela risquerait d'augmenter les disparités entre établissements :
 - certaines collectivités sont plus riches que d'autres
 - certaines, plus que d'autres, font de l'éducation une priorité et attribuent plus volontiers des dotations en conséquence.

Vers quelles améliorations pourrait-on aller ?

- davantage de moyens financiers et non une baisse de la DHG
- nécessité d'une plus grande clarté dans les règles d'attribution

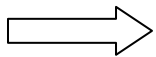
- ne pas avoir plusieurs sources de financement mais une seule avec un budget global
- donner davantage d'autonomie au CA (plutôt qu'au chef d'établissement) :
 - qui pourrait sur place mieux juger des besoins
 - qui pourrait par exemple attribuer des ordinateurs sur « le budget livres » si celui-ci n'est pas épuisé.
- Avoir donc des chapitres du budget mieux définis pour certains, plus souples pour d'autres.



Le souhait n'est donc pas une autonomie de financement mais une autonomie de gestion, de répartition

2) AUTONOMIE AU NIVEAU DES PERSONNELS :

- Une réaction très vive est émise contre le début de privatisation déguisée à travers les transferts de certaines catégories de personnels : Conseillers d'orientation, ATOSS, etc.
- La gestion du personnel doit rester centralisée : le début de recrutement de certains personnels comme les nouveaux assistants d'éducation (travaillant 40h pour un salaire réduit) est jugé dangereux et inacceptable :
 - parce qu'il pénalise les établissements ruraux éloignés des grands centres urbains pour qui il est plus difficile d'embaucher
 - parce qu'il met fin à des critères d'égalité et de barème pour accéder à un poste
 - parce qu'il ouvre la porte à de nombreux passe-droits
- Au sujet de ces assistants d'éducation, quel véritable projet de carrière leur est proposé ?
- personnel ATOSS : refus de la modification du statut de leur catégorie, refus de l'entrée des entreprises privées pour l'entretien des locaux
- personnel enseignant : la formation est jugée trop théorique, beaucoup trop éloignée de la réalité du terrain



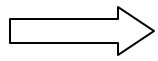
La gestion du personnel doit rester centralisée

3) AUTONOMIE PEDAGOGIQUE :

- n'existe pas : le projet d'établissement dépendant étroitement des moyens financiers (voir 1° partie).
- si les programmes doivent bien sûr rester nationaux, une plus grande souplesse est souhaitée dans chaque matière pour adapter les cours aux conditions locales, aborder de façon plus ou moins détaillée telle ou telle partie.
- Regret de voir les « fourchettes horaires » proposées il y a quelques années devenir « des horaires planchers » faute de moyens.
- Désir de voir des professeurs en exercice de tous les milieux scolaires davantage représentés dans la commission des programmes pour éviter le décalage avec la réalité.

- autonomie dans la constitution des classes :
- elle est souhaitée pour lutter contre les effets jugés néfastes de trop d'hétérogénéité :

- difficile pour le professeur d'adapter un cours pour des élèves de niveau trop différents
- élèves « bons » se sentant pénalisés ou délaissés par le temps consacré aux élèves en difficulté
- possibilité de pouvoir constituer, si besoin, des classes de niveaux différents



Pas d'autonomie pédagogique mais une plus grande souplesse, une certaine flexibilité

4) EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

- évaluation sur quels critères ? le nombre de passages en 2^{nde} ? le nombre de reçus au brevet ? elle est jugée difficilement réalisable voire même impossible pour plusieurs raisons :

- beaucoup trop de différences sociales de recrutement entre collèges de zep, centre-ville, ou ruraux
- beaucoup trop de différences de moyens « comparer ce qui est comparable »
- des établissements privés sous contrat qui ne respectent pas les mêmes règles que le public : choix des élèves présentés aux examens, possibilité de non inscription d'un élève
- pour les passages en 2^{nde} : c'est nier la volonté des parents de choisir des études courtes, de préférer l'apprentissage
- pour le brevet : trop de différence dans les contrôles continus entre établissements

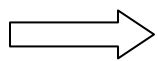
- ne pas évaluer de manière brute les résultats d'une classe à tel ou tel examen mais plutôt suivre une cohorte dans toute sa scolarité depuis le CP.

- qui évalue ?

- l'évaluation devrait être collégiale : faite par les services de l'Inspection Académique mais avec les établissements de façon à pouvoir analyser les faiblesses de tel ou tel secteur géographique : l'évalué doit aussi avoir « le droit à la parole. »

- elle devrait être faite à partir d'une grille d'évaluation connue à l'avance avec des critères objectifs.

- elle ne doit pas être une évaluation déguisée des professeurs mais doit être faite dans le but de définir un nouveau contrat, avec de nouveaux moyens d'action plus adaptés, pour bâtir de nouveaux plans d'action.



Fin du débat : les participants se félicitent de l'excellent état d'esprit entre les échanges. Il est proposé d'organiser dans le même esprit des rencontres l'an prochain entre parents et professeurs pour une meilleure entente.